

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI RILATIVA À L'ASSESTU DI L'ANZIANA RD
268 DA TRAVERSA DI L'IPERCENTRU DI LIVIA**

**CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE L'EX.
ROUTE DÉPARTEMENTALE 268 EN TRAVERSE DE LIVIA
HYPERCENTRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

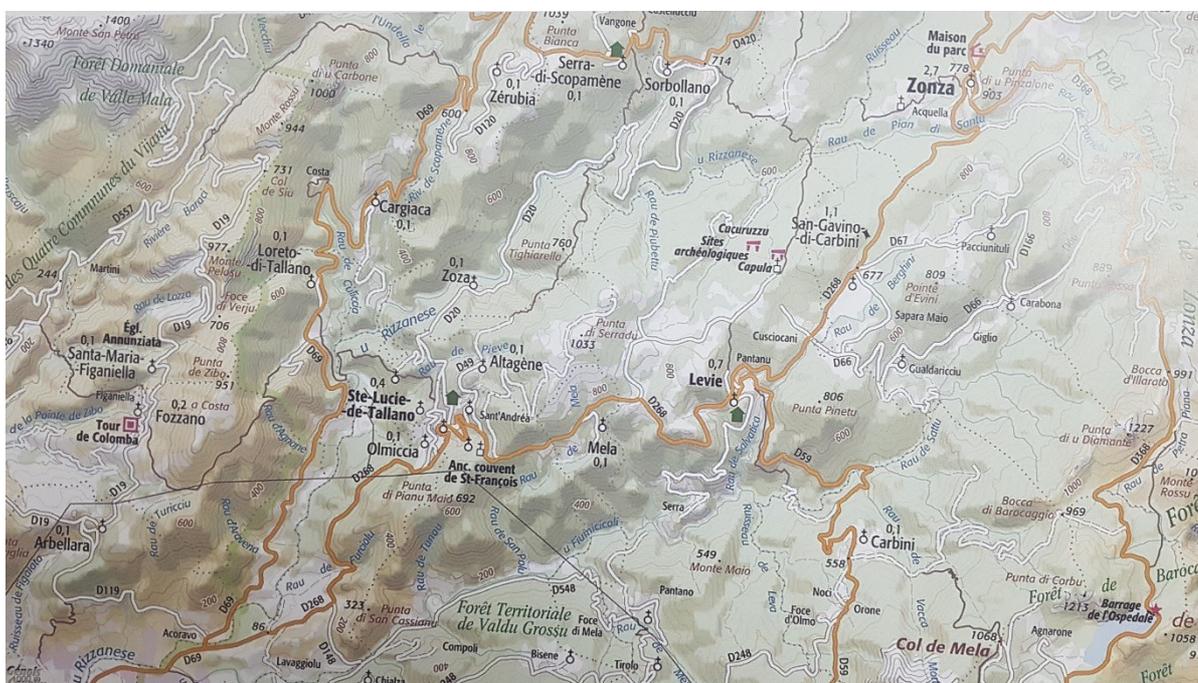
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de Livia pour la réalisation du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse de Livia ex. RD 268.

I. OBJET DE L'OPERATION

L'ex. RD 268 assure la desserte de l'Alta Rocca. Elle représente un axe structurant du réseau routier du Pumontu et possède un rôle économique de grande importance notamment pour son rôle de désenclavement.

La section étudiée dans un premier temps correspond à l'ex. RD 268 dans la traversée de l'agglomération de l'hypercentre de Livia entre la mairie et le carrefour avec l'ex. RD 59. L'aménagement de la traverse globale, y compris sur l'ex. RD 59 sera proposé dans un second temps. Les études sont en cours. Il est joint en annexe au rapport un plan de situation.



II. SITUATION ACTUELLE

L'ex. RD 268 dans la traversée de Livia et notamment dans l'hypercentre est une chaussée dont la structure est très dégradée. De plus, les récents travaux

d'assainissement entrepris par la commune ont détérioré la continuité des cheminements piétons.

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 280 m, constitue le cœur du village, la perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route. Cette zone comporte la mairie, la poste et une fontaine.



III. OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- diminuer la vitesse dans la traverse,
- créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- supprimer le stationnement par la création d'une zone de rencontre,
- remettre en état la chaussée,
- réaliser l'assainissement pluvial de la traverse par la pose d'un caniveau central en pierre.

IV. AMENAGEMENT PROJETE

L'aménagement de cet hypercentre consiste à réaliser un plateau traversant surélevé « zone de rencontre » sur une longueur d'environ 280 m.

L'aménagement projeté a les caractéristiques suivantes :

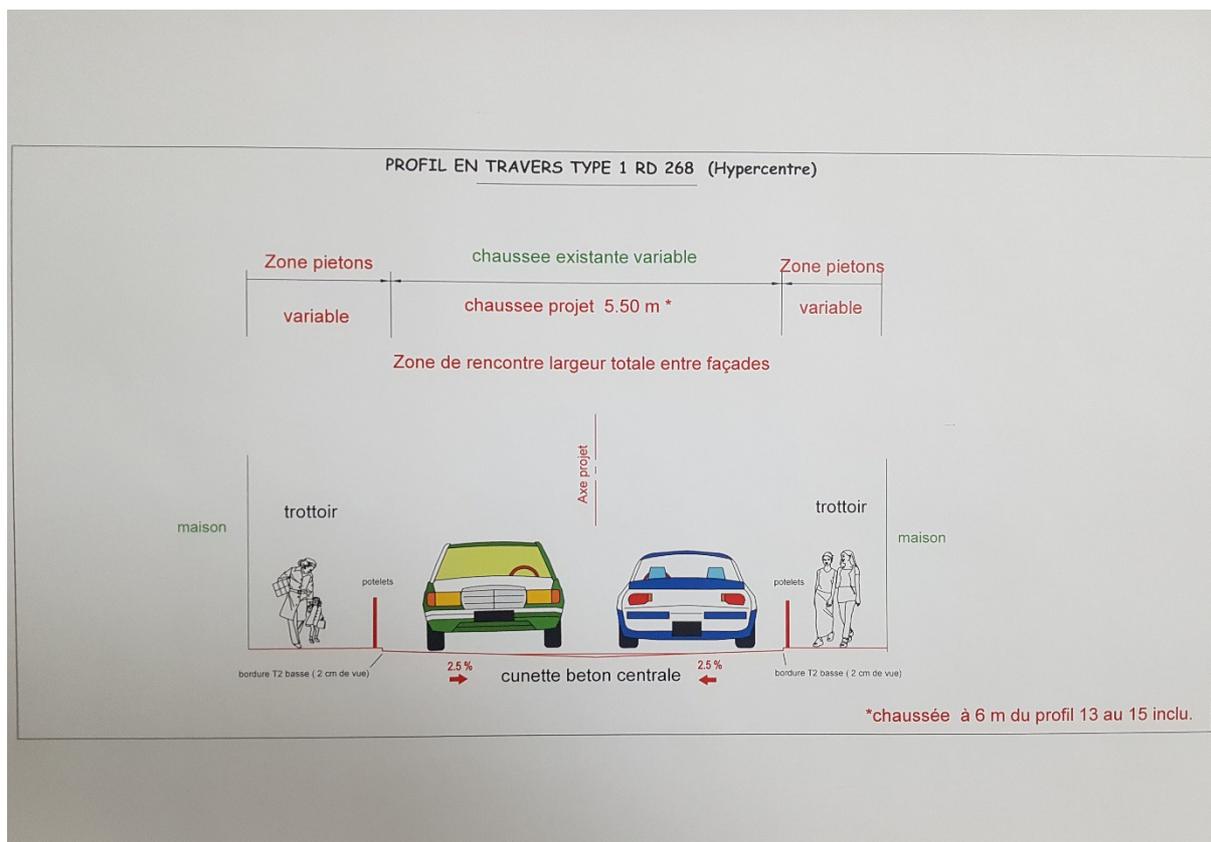
Géométrie

- Espace voirie : chaussée en V en enrobé grenailier avec deux voies de 2,45 m de large ; ainsi qu'un caniveau centrale circulaire de 60 cm de largeur portant la chaussée à une largeur de 5,50 m.
- Espace piéton : revêtement en pierre de largeur supérieur à l'existant. Cet espace est séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec de 2 cm de vue.

Structure de chaussée

La structure de chaussée est la suivante :

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement.
- 8 cm de grave bitume (GB3) en couche de base.
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.



Assainissement pluvial

Création d'un caniveau en V en pavés de granit d'une largeur de 0,60 m au centre de la chaussée.

Eclairage de la fontaine

Mise en place de spots encastrés au sol de part et d'autre de la fontaine.

Pose d'une armoire d'alimentation entièrement équipée avec raccordement à l'armoire de commande existante.

Dispositifs de retenue

Les murets existants sont rehaussés et des garde-corps y seront posés afin d'assurer une hauteur réglementaire.

Dispositifs anti-stationnement

Pose de potelets : tous les 3 m environ délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

Mobilier urbain

Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles.

Réalisation d'un panneau d'information pour les commerces.

Il est joint en annexe au présent rapport le dossier plan de l'aménagement.

V. COÛT DE L'OPERATION

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	41 520 €
Terrassement	3 200 €
Assainissement eaux pluviales	105 900 €
Murets et garde-corps	10 000 €
Voirie trottoirs	490 120 €
Eclairage public	3 580 €
Signalisation	2 550 €
TOTAL HT	657 250 €
TOTAL TTC	722 975 €

Soit un montant total arrondi à **730 000 € TTC**.

L'opération sera financée sur l'opération 1121M013 - Ex. RD 268 - Aménagement de la traversée de Livia.

III. FINANCEMENT

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, il est proposé la participation communale à hauteur de 10 % pour les prestations suivantes :

- Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, gardes corps, parapet sont cofinancés par la commune.
- Les travaux de type banc, corbeille, spots sont à la charge de la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans l'hypercentre de la traversée de Livia en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, ainsi que son financement tel que décrit dans le présent rapport, pour un montant total de **657 250 € HT, soit 722 975 € TTC**.

2) D'APPROUVER la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :

- Collectivité de Corse : **474 810 € HT**
- Commune de Livia : **182 440 € HT**

3) DE M'AUTORISER à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de Livia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.